

Compte-rendu Assemblée générale Ordinaire du 20.11.10

Bartholomé Girard, président est nommé président de séance. Ronan Rosec, secrétaire, est nommé secrétaire de séance.

Jean-Marc Lenain, secrétaire administratif, se présente devant l'assemblée générale. Il rappelle ses missions au sein de l'association (jean-marc.lenain@sos-homophobie.org)

Calcul du quorum :

Total membres : 446

1/3 des membres : 149

1/3 des membres actif-ve-s : 47

membres présent-e-s ou représenté-e-s : 119

Membres actif-ve-s présent-e-s : 43

Le quorum n'est pas atteint.

Le président dissout l'assemblée générale ordinaire et la re-convoque immédiatement, conformément aux statuts. L'ordre du jour ne pourra donc pas être modifié.

1. Affaire du Kiss-in du 14 février 2010

Le procès est prévu le 30.11.10. Une soirée de soutien est programmée le 27.11.10. au centre LGBT Paris IDF. Les victimes féminines ont obtenu un soutien total de la CLF. Beaucoup de communication a été réalisée autour de cette affaire.

On rencontre des problèmes dans cette affaire au niveau de la procédure. L'avocat des victimes, par ailleurs membre de l'association, sera présent en fin d'assemblée. Le président indique que ces problèmes seront de nouveau abordés en fin de réunion. Il indique également que Me MECARY, qui nous représente dans cette affaire, a proposé de déposer un question prioritaire de constitutionnalité (QPC).

Stéphane Jarre rappelle que le délai de prescription est inférieur pour les insultes homophobes que pour d'autres insultes, les injures racistes notamment. Il pense qu'il est nécessaire que l'association communique sur cette différence de traitement entre les victimes potentielles.

2. Les Régions

L'association rencontre des difficultés dans le suivi et le développement de ses activités régionales. L'un des référents des régions a démissionné de ses fonctions. Il est nécessaire qu'un nouveau référent soit nommé pour la coordination des régions.

Un état des lieux exhaustif est difficile à établir sur le réseau régional.

Franck Marignier, coopté par le CA, a rejoint le bureau à cet effet, au poste de secrétaire adjoint en charge de la coordination des régions.

La candidature de Franck au conseil d'administration doit être confirmée par un vote de l'assemblée Générale.

3. Point sur les membres

En moins d'un an, 98 nouveaux membres ont rejoint SOS homophobie. Ronan Rosec demande aux membres de poursuivre la campagne de marrainage et de parrainage. SOS homophobie regroupe aujourd'hui 446 membres. En étant plus nombreux, nous assurerons des ressources plus conséquentes pour l'association grâce à nos adhésions mais surtout l'association aura davantage de légitimité et de crédibilité face aux institutions, pouvoirs publics et autres interlocuteurs.

4. Remplacements de membres du CA démissionnaires

5 membres ont démissionné de leurs fonctions au sein du CA : Frédéric Burnier, Guillaume Poisson, Laurent Gauchon, Jacques Giral et Francis Muller.

Pour les remplacer jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, en février 2011, le CA a coopté Dorothee LOPES, Thomas CEPITELLI, Sébastien BOUVARD, Michel REY et Franck MARIGNIER.

Cette cooptation doit être validée par l'assemblée générale de ce jour. Par 113 voix pour et 6 abstentions, l'assemblée valide ces cooptations.

5. Affaire SEXION D'ASSAUT

Bartholomé GIRARD rappelle le contexte dans lequel s'est déroulée cette affaire. D'autres associations et collectifs ont fait pression sur des propriétaires de salles de concerts. Au final, seulement 5 concerts de la tournée du groupe ont eu lieu.

La position de SOS homophobie a été de ne pas appeler au boycott du groupe et de privilégier la pédagogie. Des négociations allant dans ce sens ont été menées avec SONY, producteur de SEXION D'ASSAUT. L'objectif était que le groupe présente des excuses officielles mais surtout, que lors de ses concerts, il s'exprime publiquement à ce sujet et appelle au rejet de l'homophobie. Nous avons également demandé qu'un tract, rédigé et imprimé par le groupe, soit distribué lors des concerts aux fans.

Cette position n'a pas été comprise et partagée par certaines associations LGBT.

Le groupe et son producteur vont être relancés au sujet des actions qui avaient été convenues.

Question/remarque d'Ywen HERVE : D'autres positions homophobes auraient été prises par le groupe malgré ses engagements.

Réponse de Bartholomé GIRARD : Mis à part le clip de la chanson « Le Relais », qui pourrait être interprété comme litigieux, il n'y a pas eu de position qui aurait pu être attaqué. On essaie plutôt de privilégier le dialogue avec les fans.

Question d'Emeric, de Bretagne : Je comprends la position de SOS homophobie. Néanmoins, en Bretagne, les concerts de Rennes et de Brest ont été annulés. Seul celui de Saint Briec a eu lieu (avec un débat et du dialogue...). En s'excusant, est ce que SEXION D'ASSAUT n'a pas finalement gagné ?

Christian BOYER exprime son malaise vis-à-vis de la position de SOS homophobie dans cette affaire. Localement, c'est la colère des associations qui a fait reculer SEXION D'ASSAUT. En dehors de la loi, il existait d'autres actions possibles.

Etienne FOUQUAY (Le Havre) : d'accord avec ces actions pédagogiques tout en interpellant le public. Néanmoins, les boycotts ont également servi la cause.

Réponse de Bartholomé GIRARD : Il a été plutôt productif d'avoir deux discours différents car ceux-ci ont pu être complémentaires.

Ronan Rosec indique que la position de SOS homophobie a été réfléchi longuement ; ce qui a motivé certains d'entre nous pour adopter cette position privilégiant le dialogue c'est le nombre et l'âge des fans. Nous avons pensé que nous avons une très grande responsabilité vis-à-vis des adolescent-e-s LGBT ou perçu-e-s comme tel-le-s dans leurs collèges et lycées. Nous n'avons pas voulu accroître le ressentiment des jeunes fans vis-à-vis des associations LGBT et des homos en général. Nous nous sommes dit que ce seraient ces jeunes LGBT qui pourraient en subir les conséquences.

Jordaël (Paris XIII) : La position de SOS homophobie est très pertinente sur ce point. L'important c'est la prévention. SOS homophobie s'est placée dans une position stratégique. Le fait que SEXION D'ASSAUT soit amené à se prononcer contre l'homophobie permet de toucher un public auquel on n'a pas facilement accès.

Jérôme : Les positions sont complémentaires.

Pascal SERRODES : « J'ai été choqué par la position de SOS homophobie. J'attendais autre chose ».

Coralie HUCHE : La position adoptée me convient. On a pensé en termes de gain. Les CP véhiculaient quand même un sentiment de colère.

Fabien PAQUIER se dit satisfait par la position de SOS homophobie, qu'il partage.

Thomas, nouvel adhérent : « Comment avez-vous géré cette communication ? »

Réponse de Bartholomé GIRARD : Cette communication a essentiellement été effectuée via les médias LGBT. La presse généraliste a peu relayé ces événements et prises de position.

Justine COTE : Pas d'accord : cette affaire a été très reprise dans la presse généraliste.

Julien LEMONNIER : L'histoire de SEXION D'ASSAUT ne s'arrête pas aujourd'hui. De nouveaux concerts sont prévus avec des actions de soutien à la lutte contre l'homophobie.

Laurent ORTUNIO : Les utilisateurs de Facebook avaient du mal à comprendre notre position. Il a fallu beaucoup l'expliquer.

Dorothee LOPES : Entrer dans la répression n'est pas une solution adaptée à un public jeune.

6. GUIDE PRATIQUE

Le projet de réédition du Guide pratique est présenté.

Le budget total est de 8000 euros dont 3000€ financés par SOS homophobie. Le reste est financé par des partenariats institutionnels.

Une adaptation du guide à un public jeune pourrait être envisagée dans le futur. Néanmoins ce projet demanderait un travail conséquent. Le groupe Communication doit travailler sur d'autres projets à finaliser avant.

7. SPORT ET HOMOPHOBIE

Michel DUVAIL parle au nom de Chrystelle CHOPIN, absente ce jour, et présente les actions menées.

La charte élaborée par le ministère devrait être signée par beaucoup de fédérations dans le futur. Pour l'instant, seuls l'INSEP et la fédération de rugby à 13 l'ont signée.

Plusieurs projets ont été lancés ; néanmoins, le départ de Rama Yade, qui s'était très engagée dans la lutte contre l'homophobie dans le sport, laisse une incertitude sur leur concrétisation.

- Le Ministère s'est engagé à mener une enquête sur l'homophobie et le sport.
- Faire connaître la ligne d'écoute de SOS homophobie dans les milieux sportifs (par ailleurs, Rama Yade faisait référence à SOS homophobie lors de ses interventions médiatiques).
- Subvention : 100000 euros sont budgétés pour les associations LGBT présentant des projets sur l'homophobie dans le sport. Pour l'instant, seul le Paris Foot Gay a présenté un projet.
- La commission Formation pour Adultes proposera un module destiné aux animateurs sportifs.
- Un séminaire sur le thème « homophobie et sport » va être organisé avec le PFG, partenaire
- Il est prévu de créer des visuels spécifiques

Une collaboration a été initiée avec le SNEP : participation au congrès, tenue de stand lors des EPSiliades, parution d'articles et visuels dans des revues spécialisées.

Plusieurs autres projets sont en cours dans ce domaine. Le changement de ministre fait que nos interlocuteurs vont changer.

8. Prix de la Tolérance 2010

Caroline Mécary a obtenu le « Tolarentia Preis » 2010 pour la France. Ce prix regroupe 4 pays qui attribuent chacun un prix contre l'homophobie. Ce prix sera remis le 15/12 à Paris.

A cette occasion, une soirée d'échange aura lieu avec la lauréate.

Stéphane Jarre indique que SOS homophobie doit prévoir un évènement « fort » lors de la publication, dans 3 mois, des conclusions du Conseil Constitutionnel suite au dépôt de la QPC par Caroline Mécary.

9. La Halde

Fabien Gourdon : La Halde, avec le départ de Jeannette Bougrab, n'a plus de patronne. Maintenant qu'il n'y a plus de direction, il serait souhaitable d'exprimer notre inquiétude.

Michel Rey : Beaucoup de responsables, au sein de la Halde, quittent la structure, du fait, peut-être, de leur rattachement prochain au Défenseur des Libertés.

Michel Duvail : La Halde était une instance très juridique. L'arrivée de J. Bougrab donnait une orientation plus sociale, qui semblait ne pas convenir à certains cadres de l'institution.

10. Groupe transphobie

Le groupe transphobie sera relancé en janvier prochain.

11. Groupe Santé

Un groupe Santé sera également relancé en janvier.

12. Site extranet

Laurent Ortunio présente l'extranet du site de SOS homophobie. Il rappelle que chaque membre reçoit des codes d'accès à son espace personnel, avec sa carte de d'adhésion. Ces codes peuvent être demandés auprès du secrétariat de l'association.

13. Charte IMS

La charte IMS est présentée à l'assemblée pour validation.

Il est demandé de féminiser systématiquement les noms et de revoir le logo qui est utilisé dans cette charte.

La charte est validée à l'unanimité des membres présent-e-s. (119 voix)

14. Charte Formation Pour Adultes

La charte FPA est présentée à l'assemblée pour validation.

La charte est validée à la majorité (117 voix pour, 2 abstentions)

15. Actualité des Commissions

BICHES du net : le groupe est en train de s'étoffer, des recrutements sont en cours.

IMS : Le séminaire de cet automne a été très productif. Une formation aura lieu le 21/11 pour de nouveaux intervenantes et intervenants. 15 à 20 nouvelles personnes ont été recrutées. Les référents rappellent qu'il est indispensable que la mixité se développe dans la commission qui manque encore de femmes.

Lesbophobie : Dorothee, co-référente, fait le point sur les actions menées par la commission :

- Projet lutte contre les IST (édition d'une plaquette destinée aux lesbiennes, en collaboration avec le CRIPS)
- Projet avec la CLF pour faire entrer le mot « lesbophobie » dans les dictionnaires

Ecoute/Courriel : les référent-e-s indiquent qu'il y a désormais 49 écoutant-e-s dont beaucoup de nouvelles recrues.

Le séminaire a eu lieu récemment avec 2 interventions externes (un porte-parole de l'APGL, Philippe Rollandin, et Olivier lelarge, syndicaliste dans l'Education Nationale).

Projets de la commission écoute :

- Faire davantage connaître la ligne
- Faire référencer la ligne d'écoute dans les « numéros utiles »
- Une réflexion est en cours pour adapter des horaires / le coût aux appelant-e-s des DOM-TOM
- Difficultés organisationnelles, parfois, pour tenir des réunions avec 49 personnes !
- Besoin de stabiliser le nombre d'écoutant-e-s confirmé-e-s à un minimum de 30 personnes
- Ouvrir les plages horaires du mercredi et du jeudi de 18h à 20h
- Projet de développer des outils destinés aux malentendant-e-s
- Prévoir une nouvelle session de formation au printemps

Point groupe courriel : 6 répondant-e-s dans ce groupe ; depuis 6 mois on observe une moyenne de 60/70 témoignages courriel par mois.

Formation pour Adultes : Les modules sont prêts ; quelques interventions sont prévues, d'autres ont déjà été réalisées ces derniers temps.

Les interventions se font essentiellement en direction de professionnels de l'Éducation nationale, dans des foyers de jeunes travailleurs...

Le groupe s'adapte régulièrement aux attentes des interlocuteurs en participant également à des tables rondes.

Communication : le groupe travaille sur le guide pratique mais a également développé des visuels pour des revues / événements particuliers.

Évènementiel : plusieurs événements auxquels nous avons été associés. Besoin de bénévoles sur chaque événement (la commission Évènementiel ne peut pas à elle seule assurer l'ensemble des permanences). Prochains événements : marche du 1er décembre et Nuit des Follivores/Crazyvores (11/12).

16. Affaire du « Kiss-in »

Comme convenu en début d'AG, Michel Navion, avocat de 7 des jeunes parties civiles de l'affaire, intervient devant l'assemblée :

4 contre-manifestants extrémistes ont été inculpés.

Difficulté de ce genre d'affaires : trouver qui, dans le groupe, a proféré les insultes et qui est l'auteur des violences. (Comment établir la responsabilité personnelle de chacun).

Un problème de procédure est apparu dans le dossier : les injures ne seraient plus sanctionnables au motif de prescription. D'après Me Navion, il s'agirait d'un cafouillage du parquet.

L'affaire sera jugée devant la 17^{ème} chambre du TGI de Paris, spécialisée dans la presse.

Michel Navion va conseiller à ses victimes de « ne rien faire » car les prévenus risquent de chercher à sortir vainqueurs de cette procédure. Il y a donc un risque de publicité pour les agresseurs. Me Navion pense qu'il faudrait se retirer de cette affaire.

Il propose une idée : « s'étonner publiquement de ce délai de prescription si court, par rapport à celui appliqué pour les injures racistes notamment ».

Plusieurs membres de SOS homophobie, dont le président, expriment publiquement leur mécontentement et leur étonnement sur le fait que les avocats n'aient pas anticipé ce risque de prescription.

L'assemblée est levée à 18h.